

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 8 FEVRIER 2010 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Philippe TARILLON, Président**

OBSERVE une minute de silence suite à l'annonce du décès de M. Alain DUPE, adjoint au maire à la ville d'Hayange et membre de la commission « Développement du Territoire » à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch,

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange),

ACCEPTE l'ajout d'un point supplémentaire,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 10 décembre 2009,

ACCEPTE la cession du lot n° 2, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble La Feltière à Fameck dit « centre d'appels », d'une surface de 452,55 m² à la SCI Logis 5, ou à toute personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont M. Jean-Jacques JACOBY restera solidaire, **FIXE** la cession au prix de 1 000 €/m² HT de surface utile et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et toutes autres pièces afférentes à ce dossier, ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires pour finaliser le transfert de propriété.

APPROUVE la convention sur l'utilisation partagée d'infrastructures de communications électroniques appartenant à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch avec Moselle télécom pour les dessertes reliant les zones d'activités et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la dite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention sur l'utilisation partagée d'infrastructures de communications électroniques du domaine public routier et non routier de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et Moselle Télécom pour les zones d'activités économiques et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

ACCEPTE la désignation de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation et l'exécution des travaux de rénovation de la halte ferroviaire d'Uckange (phase 1), **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et le Conseil régional de Lorraine pour les travaux de rénovation de la halte ferroviaire d'Uckange (phase 1), **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le Conseil régional de Lorraine et toutes autres pièces y afférentes durant son mandat et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation et l'exécution de ces travaux et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier durant son mandat.

VOTE le budget pour l'exercice 2010 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, certains chapitres correspondants à des opérations, **VOTE** le budget général pour l'exercice 2010 de la communauté d'agglomération lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| - la section de fonctionnement à | 41 235 272 € |
| - la section d'investissement à | 12 788 510 € |

VOTE les crédits prévus au budget annexe de la gestion immobilière, **VOTE** les subventions et **DECIDE** d'amortir en un an les subventions d'équipement versées en 2009.

VOTE les crédits de la décision modificative n° 1 et **VOTE** un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 10,75%.

DECIDE la suppression du service de police municipale à caractère intercommunal.

INFORME la mise en place d'une opération « refus de tri » de mars à juin 2010.

ADOpte les conditions de gratuité pour accéder au Parc du Haut Fourneau U4 et à certaines manifestations et **INTEGRE** les conditions de gratuité à la régie 2010 au Parc du haut-fourneau U4.

ELIT M. Gérard LEONARDI, représentant de la ville d'Uckange, membre de la commission « Finances et Affaires Générales ».

ANNULE la délibération n° 2009-095 du 24 septembre 2009, **DEMANDE** la création du Syndicat mixte pour le transport et le traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord, SYDELON, **ADOpte** les statuts correspondants et **DESIGNE** les représentants (au nombre de 7 titulaires et 7 suppléants) de la communauté d'agglomération du Val de Fensch au comité syndical.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 7 avril 2008 :

DECISION N° 2009-155 30 novembre 2009

DECIDE : d'accepter l'avenant au contrat de maintenance et d'assistance du logiciel « Expertise marchés à procédures adaptées » de la société CIRIL SA

DECISION N° 2009-156 08 décembre 2009

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des travaux supplémentaires nécessaires à l'achèvement de l'installation des blocs techniques sanitaires préfabriqués, des équipements et de la gestion technique centralisée – lot 2 dans le cadre de la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage, ZAC de La PAIX à Nilvange.

DECISION N° 2009-157 08 décembre 2009

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications à apporter en plus ou en moins au devis quantitatif et estimatif ainsi que les travaux supplémentaires nécessaires au lot 1 voirie – assainissement au marché d'aménagement d'un parking pour le Parc du haut-fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2009-158 11 décembre 2009

DECIDE : d'accepter la convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage pour la désignation du maître d'œuvre relatif à la construction du siège de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2009-159 11 décembre 2009

DECIDE : d'accepter la convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage pour la désignation du maître d'œuvre relatif à la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2009-160 17 décembre 2009

DECIDE : d'accepter la proposition de renouvellement d'adhésion à l'ADULLACT pour une durée d'un an avec effet au 1er janvier 2010.

DECISION N° 2009-161 17 décembre 2009

DECIDE : d'accepter le contrat présenté par la société RMI qui procède au renouvellement de la prestation de maintenance du boîtier de sécurité fortigate F110c permettant un accès sécurisé à internet.

DECISION N° 2009-162 21 décembre 2009

DECIDE : d'accepter la mise à disposition du bureau n° 2 à gauche du poste de garde du Parc du haut-fourneau U4 à l'association MECILOR.

DECISION N° 2009-163 **21 décembre 2009**

DECIDE : de nommer la piscine ludique de Hayange « Feralia ».

DECISION N° 2009-164 **22 décembre 2009**

DECIDE : de fixer, à compter du 1er janvier 2010, les tarifs des piscines de Florange, Nilvange, Serémange-Erzange et Uckange.

DECISION N° 2009-165 **28 décembre 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SOCOTEC pour la réalisation du diagnostic accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les établissements recevant du public et les espaces publics.

DECISION N° 2009-166 **28 décembre 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société EPICEA pour la conception et la rédaction du magazine institutionnel VAL MEDIA et de la lettre du conseil de développement.

DECISION N° 2009-167 **28 décembre 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'imprimerie L'HUILLIER pour l'impression du magazine institutionnel VAL MEDIA et de la lettre du conseil de développement.

DECISION N° 2009-168 **28 décembre 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition du groupement composé de M. Laurent KOWALSKI et Mme Noëlle VIX-CHARPENTIER de l'Atelier d' Architecture et d'Urbanisme A4, du bureau d'études Thierry WEIL Paysage, des sociétés ERA et CERCIA Consultants pour la réalisation d'une étude de réhabilitation et de reconquête qualitative et fonctionnelle de la traversée d'agglomération : RD 952 et 152E.

DECISION N° 2010-001 **4 janvier 2010**

DECIDE : d'accepter les indemnités de sinistres concernant différents dommages survenus sur des biens immobiliers.

DECISION N° 2010-002 **5 janvier 2010**

DECIDE : d'accepter la variante proposée par la société EUROVIA Lorraine pour les travaux de voirie et d'assainissement (lot 1) dans le cadre de l'aménagement du parking de la piscine de Hayange.

DECISION N° 2010-003 **5 janvier 2010**

DECIDE : d'accepter la variante proposée par la société ELECTROLOR pour les travaux d'éclairage public et réseaux divers (lot 2) dans le cadre de l'aménagement du parking de la piscine de Hayange.

DECISION N° 2010-004 **5 janvier 2010**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Vert Paysages et Aménagements pour les travaux d'espaces verts (lot 3) dans le cadre de l'aménagement du parking de la piscine de Hayange.

DECISION N° 2010-005 **5 janvier 2010**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SCHMIT Environnement Service pour la fourniture et la pose d'un city-stade (lot 4) dans le cadre de l'aménagement du parking de la piscine de Hayange.

DECISION N° 2010-006 **6 janvier 2010**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 avec la société CITEC Environnement modifiant les modalités de livraison des fournitures avec un camion muni d'un hayon et d'évacuer les bacs hors d'usage afin de les recycler.

DECISION N° 2010-007 **11 janvier 2010**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Bernard POUJADE concernant l'affaire opposant la Communauté d'agglomération du val de Fensch à la société HN Environnement.

DECISION N° 2010-008 **18 janvier 2010**

DECIDE : de fixer à compter du 20 janvier le tarif du sauna de Florange à 3,20 €

DECISION N° 2010-009 **18 janvier 2010**

DECIDE : d'accepter la bail à usage civil entre la Communauté d'agglomération du val de Fensch et l'association Amitiés Tsiganes dans le bâtiment relais à Nilvange.

DECISION N° 2010-010 **19 janvier 2010**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications aux prestations décrites dans le cahier des clauses techniques particulières et le bordereau des prix – Détail estimatif au vu des besoins évolutifs des supports de communication pour la conception, la rédaction et l'impression d'un agenda culturel semestriel.

DECISION N° 2010-011 **26 janvier 2010**

DECIDE : d'accepter la mise à disposition d'un PC appartenant à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au SMITU Thionville Fensch afin de faire face à un accroissement temporaire des tâches administratives.

DECISION N° 2010-012 **27 janvier 2010**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie La Chose Publique, représentée par Cécile GARDAN, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, du 2 mai 2010.

DECISION N° 2010-013 **28 janvier 2010**

DECIDE : d'accepter la proposition d'achat de la benne métallique fermée de 15 m3 formulée par la société WITTMANN.

DECISION N° 2010-014 **28 janvier 2010**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 à la licence établie entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et l'INSEE.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H15

HAYANGE, le 15 février 2010
Le Président,

Philippe TARILLON

Etaient présents : Mmes AQUE, CHINI, DESMOULINS, FICARRA, IORIO, KOCEVAR, LEGLOIS, LEHAINE, LEGRAND, MIDON, POJER, WALDUNG et WAX
MM. ARNOULD, BEAUQUEL, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, DAVID, DERDAB, DEUTSCH, FLAMME, GORI, GULINO, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, KIEFER, LARICCHIUTA, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MARICHY, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, PERON, PHILIPPS, PIERRAT, PERTUY, QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON

Mlle POJER arrive à 19 H 20 pendant le discours du Président et participe à toutes les délibérations.
M. QUINQUETON arrive à 19 H 40 en fin de discours du Président, reprend la procuration donnée à M. GORI et participe à toutes les délibérations.

Etait absente : Mme MANCHETTE

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mme TORRI, MM. DESINDES, GREINER, HEYERT LARCHER, MUSCHIATI et PRISCAL.